

PROGRAMME

Droit foncier - Outre-mer

REF : AOM-24-DOITFONCIER

Mardi 21 janvier 2025

Durée

8.00 heures (1.00 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Appréhender les conditions spécifiques de la prescription acquisitive outre-mer
- Identifier les effets de la publication d'un acte de notoriété
- Connaître les modalités d'exercice de l'action judiciaire
- Appréhender les règles fondamentales et leur évolution
- Identifier les principales causes de contentieux

Contenu de la formation

- Droit foncier | La prescription acquisitive en Outre-Mer
 - I.- Les conditions de l'usucapion : Les conditions du droit commun ; Les dérogations prévues outre-mer
 - II.- Le contenu de l'acte de notoriété : Les personnes et les biens concernés ; Les éléments probatoires ; La référence aux textes applicables
 - III.- Les conditions de publication de l'acte de notoriété : L'auteur de la publication ; Les modalités de la publication
 - IV.- Les effets de la publication de l'acte de notoriété : Une présomption de propriété ; La contestation judiciaire de l'acte de notoriété
- Droit foncier | L'actualité jurisprudentielle du droit foncier
 - I.- La règle de l'accession
 - II.- Le bornage
 - III.- Le droit de propriété et la jurisprudence de la Cour de cassation
 - IV.- Les troubles anormaux de voisinage
 - V.- Les servitudes
 - VI.- La prescription acquisitive

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts, huissiers, gestionnaires de copropriété, responsables de services, juristes d'entreprise, experts-comptables.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOÛ - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOÛ - Gestionnaire de formation

Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com

[Livret d'accueil participant](#)